

Fig. 1.

Quelques auteurs considèrent comme sculpteur Henri *van Cattem*, dont le nom — lu par eux *van Lattem* — s'aperçoit sur le beau tabernacle de l'église Saint-Martin, à Hal.

La rédaction laconique de l'inscription et l'absence de renseignements biographiques ont produit cette opinion.

Une discussion surgie, à ce sujet, il y a quelques années, au sein de la Société d'archéologie de Bruxelles, m'avait amené à approfondir la question et à constater que, loin d'être artiste, Catthem fut un des donateurs de cette œuvre d'art.

Dans mes recherches tendant à établir l'identité du personnage et à rendre, ainsi, justice aux mânes de ceux à qui nous devons cet admirable spécimen de sculpture, j'ai annoté tous les détails que j'ai rencontrés sur lui et sa famille.

Sans avoir, à ma connaissance, joué un rôle marquant, les Catthem occupèrent une belle situation : ils possédèrent des biens assez considérables et s'allièrent à des familles importantes. Dès leur apparition, nous les voyons se con-

sacrer à la chose publique, et l'un d'entre eux devint premier magistrat de la ville de Bruxelles.

La publication de leur histoire semble, dès lors, se justifier. Je livre donc au bienveillant lecteur ces quelques pages — fruit de laborieuses investigations dans les archives de Bruxelles, de Mons et de Hal —, non pas avec la prétention de lui présenter un travail complet, mais avec la conscience de lui servir une œuvre très imparfaite, une simple ébauche, et en le priant de la compléter dans la mesure du possible.

Voici les différentes orthographes du nom de cette famille : *Catem*, *Cattem*, *Cathem*, *Catten*, *Catthem*, *Catehem*, *Catlehem*, *Catchem*, *Catthem*; il est précédé d'un *van*, dans les actes flamands, et d'un *de* dans les documents latins et français.

De nos jours, il nous est rappelé probablement par le *Kattenbosch*, partie du hameau de Breedhout, à Hal (1).

La famille est-elle originaire du village de Catthem, qui ressortissait à la paroisse de Borgt-Lombeek et qui fait, aujourd'hui, partie de la commune du même nom; Peut-être.

Quoiqu'il en soit, aucun témoignage ne m'a révélé l'ascendance de Henri, dont j'aurai à parler, tout d'abord.

* * *

Les comtes de Hainaut possédaient un palais en leur bonne ville de Hal. Leurs séjours dans cette résidence semblent avoir été rarement de quelque durée. Les documents comptables de Hal contiennent des renseignements inédits sur des visites que les princes de la maison de Bavière y firent. Dans les états des frais occasionnés par leur réception, on aperçoit fréquemment le nom de Henri

(1) Je pense, en effet, que cette appellation de *Kattenbosch* remonte aux van Catthem et ne doit donc pas se traduire *Bois des Chats*, comme le fait l'*Histoire de Hal*, p. 8. Le nom de cette famille — on l'a vu — s'est, du reste, orthographié *van Catten*, au XIV^e siècle. Voir *Archives de l'État, à Mons, Trésorerie des chartes de Hainaut; Bailliage de Hal*, compte de Juin 1386.

van Catthem. C'est ainsi que le couple comtal, avec sa suite, arrive à Hal, le Mercredi, 26 Avril 1385; il repart le lendemain, après le repas de midi. *Heyne van Cathem* réclame 5 livres, 2 sols, 9 deniers ⁽¹⁾. En Août de la même année, nouvelle visite, du 2 jusqu'au 4. *Heyne van Cattem* reçoit, de ce chef, 5 livres, 4 sols, 10 deniers. L'année suivante, les souverains se trouvent à Hal, le 21 et le 22 Juin. Les frais faits par *Heyne van Catten* s'élèvent à 4 livres, 17 sols, 8 deniers ⁽²⁾. Par lettres du 13 Mai 1406, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., ordonne à Jehan Spikine, lieutenant du receveur du Hainaut, de payer à diverses personnes *a qui nous devons pour les frais de nous, no tres chier et amet frere de Liege* (l'évêque Jean de Bavière) *et de une partie de nostre hostel, fais a Halle depuis le dimence au souper i.^r jour dou moys de may, pour le terme dun jour*, la somme de 108 livres, 16 sols, 11 deniers. *Hein van Cathem* devait recevoir, sur ce montant, 4 livres, 12 deniers. Quatre hôtelleries étant mentionnées dans la liste détaillée de ces frais, la « Couronne », le « Lion », l'« Échiquier » et le « Cerf » ⁽³⁾, on peut supposer, avec quelque raison, qu'une partie de la suite des visiteurs princiers fut hébergée dans la demeure de Catthem, à moins qu'il ne fit des prestations d'une autre nature ⁽⁴⁾.

Il était marguillier de l'église de Hal. Comme tel, il achète, en 1395 et 1396, des immeubles pour cette église ⁽⁵⁾. Possesseur de biens allodiaux, féodaux et censaux, on le rencontre, dans les comptes du temps, parfois, achetant de

(1) *Archives de Mons, Trésorerie des chartes de Hainaut; Domaines de Hal*, t. I.

(2) *Ibidem, Bailliage de Hal*.

(3) ... *die Crone, die Lecuw, 't Scacborst et de Hert*.

(4) Original en parchemin, muni d'un fragment de sceau, avec annexe en papier, joint au compte des Domaines de Hal et de Quenast, de 1406. *Archives générales du royaume; Chambre des comptes*, reg. N° 9534.

(5) EVERAERT et BOUCHERY, *Histoire de Hal*; tableau placé en regard de la p. 55.

nouvelles propriétés. C'est ainsi qu'en 1404-5 il en acquiert de Léon de Huldenberg (*Lyone de Heldeberghe*) et de Marie, veuve de Gilles Oste ⁽¹⁾. Nous le voyons aussi, très souvent, acheter des rentes viagères au profit de sa femme, Catherine, et de sa servante, Marguerite Tsvolrez, ou Svolres ⁽²⁾.

De concert avec deux de ses concitoyens, il dota l'église Saint-Martin du superbe tabernacle, qui fut placé en 1409 et que l'on y admire encore aujourd'hui.

Plusieurs écrivains s'en sont occupés déjà.

Il présente la forme rectangulaire et constitue une armoire avec double porte en laiton. « En haut, sous des ogives trilobées et fleuronées, se trouvent deux sujets en haut relief : la *Dernière Cène* et le *Lavement des pieds*; de l'autre côté, dans un cadre identique, on voit l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem* et *Jésus-Christ prosterné dans le Jardin des Oliviers au moment où Judas et les soldats arrivent pour s'emparer de lui*; des niches surmontées de dais sont privées de leurs statuettes, si l'on en excepte deux, représentant des évêques.

Ce ravissant édicule présente dans sa composition, comme le dit très justement M. J. Rousseau, toutes les complications et toutes les richesses d'une sculpture sur bois, et il est fouillé avec une délicatesse que peu d'œuvres en bois ont dépassée » ⁽³⁾.

Sur les quatre portes se trouvent gravées quatre épi-graphes, dont trois n'offrent aucun intérêt pour la présente étude. Quant à la quatrième, j'en ai reproduit, en tête de

(1) *Chambre des comptes*, reg. N° 9533, compte du 1^{er} Septembre 1404 au 1^{er} Septembre 1405.

(2) *Ibidem*, reg. N° 39501, compte de 1396 à 1397 (2 rentes); de 1399 à 1400; N° 39513, de 1401 à 2; N° 39515, de 1402-3; N° 39520, de 1406-7 (plusieurs rentes).

(3) JOS. DESTREE, *Étude sur la sculpture brabançonne au moyen âge; Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 84.

ces lignes (fig. 1), le fac-simile, considérablement réduit (1). Voici la leçon exacte de cette inscription, avec développement, entre parenthèses, des abréviations et avec les lettres capitales et la ponctuation usitées de nos jours :

HEYNDEREC VAN CATTEM EN [DE] DE MEYRE EN [DE] CLAES DE CLERC
GHEDAEN YN YAR ONS HEREN MCCCC EN [DE] IX.

Les deux personnages cités, avec Henri van Catthem, dans ce texte, sont le maieur de Hal et Nicolas *Sergant*, *clerc* de cette ville, ainsi que je l'ai prouvé dans un petit travail antérieur (2).

La liste des maieurs, publiée dans l'*Histoire de Hal*, par MM. EVERAERT et BOUCHERY, est assez incomplète. Le premier qu'elle mentionne est Nicolas de la Vollée, en 1435. Or, à la fin du XIV^e et au commencement du XV^e siècle, Henri van *Cathem*, *Joesse del Volée* et *Claus Sergant* (= *Claes de clerc*) devaient au comte un cens du chef de 40 bonniers de terre de culture, que celui-ci tenait du chapitre de Mons (3). Ne serait-on pas tenté d'inférer de cette circonstance une parenté entre les trois intéressés ?

Sauf un heureux hasard, l'auteur lui-même du tabernacle demeurera, sans doute, toujours un illustre anonyme.

Bienfaiteur de l'église de Hal, Henri y fonda un anniversaire pour lui-même, ses parents, sa femme et les parents de celle-ci, avec messes et distribution aux pauvres d'un muid de blé, transformé en pain :

Men sal daen iaerghetide in Sint Mathijs aronde

(1) Sur le tabernacle, elle se trouve appliquée de telle sorte que le côté dextre de la figure ci-dessus est placée au haut.

Le cliché a été exécuté d'après un calque, fait par M. Charles Dens, du frottis qu'il a pris de l'original. Mes vifs remerciements à la Société d'archéologie de Bruxelles pour le prêt de ce cliché et d'un autre représentant un sceau, et à M. Dens, qui a dessiné aussi les trois blasons reproduits dans le corps du présent travail, pour la grande peine qu'il s'est donnée avec tant d'obligeance.

(2) Les personnages dont les noms se trouvent inscrits sur le tabernacle de l'église de Hal sont-ils des artistes ou des donateurs ?

(3) *Chambre des Comptes*, reg. N^o 9532, comptes des Domaines de Hal et de Quenast, 1398-99 et de 1400-1.

Heinrees van Cattem ende sijns raders ende moeder ende Kataliaen, sijnder werldinnen, ende haers vader ende moeder. Ende heeft beset den prochiaen .xxij deniers tornoijsen ende elken capellaen tot rijj^{en} .xj deniers tornoijsen ende den coster van ludene .xij deniers tornoijsen. Ende men sal op den selven dach doen ij messen van Requiem roer de zielen roerscreven. Dies sal ele capelaen hebben, die de messen doen sal, .xij deniers tornoijsen. Men sal offeren 1/2 pond kersen, ten iaerghetide ende men sal deijlen 'd broet van enen mudde corens. Dit betalen d'erme van Hal (1).

* * *

A moins que le tabernacle ne fût sculpté après la mort de Henri, peut-être en vertu d'une disposition testamentaire, le pieux donateur trépassa peu de temps après la confection du monument. Il n'était plus en vie dès 1410, puisque, en cette année, son frère Jean figure comme propriétaire d'un de ses biens féodaux :

« Jehans de Catem demourans a Hal tient de mon dit seigneur le comte a cause de Lisebel Hanin se feme j fief ample contenant ij mailles dor de le velleur de .xxiiij s. l. de revenus par an hiretablement au jour dou Noel, souz j journal demy de pasturage qui est asses pries de le rue qui va au bos de Hal dont Wattiers Hanebaulx est hiretiers ... et j fief ample gisant au dehors de Hal, contenans ij journels de terre ahanaule u environ, qui sestendent en j jardin tenant au chemin doudis bos, qui lui esquey par le trespas de Henry de Catem sen frere dont il avoit par an lx s. l. » (2).

Henri était donc mort sans laisser de progéniture.

Son frère Jehan de Cathem figure, en 1428, sur la

(1) *Liber anniversariorum* de l'église de Hal (fos 18 vo et 19). Beau manuscrit du XV^e siècle. *Archives générales du royaume; Cartulaires et ms.*, N^o 737, D.

(2) *Archives de l'État*, à Mons; *Cour féodale de Hainaut*, Cartulaire de l'année 1410, fo 165.

liste relevant « les bourgeois de Hal pour le present » (1). Il exerçait, à la même époque, les fonctions de marguillier de l'église (2).

Les comptes des domaines de Hal renseignent plusieurs achats à lui faits par le fise :

« De Jehan de Catthem pour un petit keniaul acateit a lui servant au faire soels et nitel de restiaul audent le moulage des dis moullins, pour astenir ce que sur li auwe pooit venir pour destourner daler sous ledit moulage ».

Suivent des paiements relatifs à des fournitures de chênes, etc., pour les moulins de Hal (3).

Dans les années 1435 (n. st.) et 1436, il scelle des actes en qualité d'homme de fief du Hainaut (4). Ses sceaux ne sont malheureusement pas conservés aux documents que j'ai rencontrés.

Il était marié — on l'a vu — à Elisabeth Hanin. Sa mort arriva avant le 23 Août 1442; cela résulte d'un acte de son fils dont l'analyse sera donnée plus loin.

* * *

Je ne connais, à Jean, qu'un seul enfant : Nicolas, ou *Claux*, qui succéda à son père dans les deux fiefs susmentionnés : « *Claux de Catthem ses fils... comme hoirs... de sen dist père* » (5).

D'après les comptes des domaines de Hal, il acheta, à plusieurs reprises, du fise, des arbres des bois domaniaux :

(Reçu) « de *Claux de Cathem pour une taille des bos*

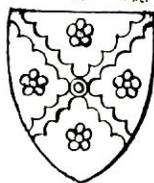


Fig. 2.

(1) Cette liste, comprenant 64 noms, se trouve attachée au compte des Domaines de Hal, du 3 Juillet 1428 au 24 Janvier 1428-9. *Chambre des Comptes*, N° 9535.

(2) (Payé) a Jehan de Catthem et a Huwe, manbourege de l'église de Hal,.... Même compte.

(3) Compte du 1^{er} Septembre 1430 au 1^{er} Septembre 1431 (*Ibid.*).

(4) Mons, *Domaines de Hal*, T. II.

(5) Mons, *Cour féodale*, Cartulaire de 1410, cité, et Cartulaire de 1473, T. I, f° 38r.

de Hal..., vendue a lui et par recours, dont li recours passa a Hal le xiiij^e jour de march lan xxxiiij pour commenchier a taillier a le saint Remy l'an xxxix ensuiuant "... (1).

...« De *Claux de Cathem de Hal pour une monstre de xiiij caisnes ensignies sour les bos de Hal dou Maitiaul (!) le recepreur de Haynaut dun cop ou piet dou Martiaul (!) de Cappitele de Mons, rendus a lui par recours "... (2).*

En 1434, il scelle des actes, en qualité d'homme de fief du Hainaut (3).



Fig. 3.

A Bogaerden, il possédait le bien important dit *'t hof te Boutersbrugge*, appelé aussi *Bouterbrugge*, etc., relevant d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie et Tubize. Le 23 Août 1442, se disant « *Nycholaus de Cathem, de Halle, filius quondam Johannis* », il vendit cette propriété, comprenant 60 bonniers de terre de culture, 10 bon-

(1) *Chambre des Comptes*, reg. N° 9535. Comptes des Domaines, du 1^{er} Septembre 1430 au 1^{er} Septembre 1431.

(2) *Ibidem.*

(3) Mons, *Domaines de Hal*, T. II.

niers de prés, 25 bonniers de bois et 4 bonniers de vivier, à *Sweder* (Solier) de *Fakewez* (Facuwez), à charge d'une rente de 30 deniers d'or, dits *rijders* ⁽¹⁾. Le 4 Décembre de la même année, *Claes de Kattem*, demeurant à Hal, déclare avoir acquis de ce personnage (*Zuweer de Faukues*) une rente et la lui rétrocède ⁽²⁾.

La terre de *Boutersbrugge* ne tarda pas à rentrer dans la famille van Catthem, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le 12 du *lochmaent* (Janvier) 1455-6, *Claes van Catthem*, à Hal, acheta une rente de Thiebaut van Beerte, à Bellin ghen ⁽³⁾, et, le 21 Juillet 1458, il se rendit acquéreur d'une terre de 8 bonniers à *Haycruse* (Haute-Croix) ⁽⁴⁾.

L'acte relatif à ce dernier achat ne dit pas si, à cette époque, il habitait encore Hal. Toujours est-il qu'en 1467 il résidait à Bruxelles et qu'il était, alors, échevin de cette ville. L'année suivante il donne un acte dont il sera question plus loin, à propos de son fils. Un autre document, donné par celui-ci, établit que Nicolas mourut avant le 22 Juin 1474.

Il s'était marié deux fois. Sa première femme s'appelait Catherine Cassaert, dite *Plaetmans*. Cette alliance se conclut en 1427-8, semble-t-il, car ce fut à cette époque que son père constitua un douaire à la femme de Nicolas :

« De Jehan de Catehem le pere pour le service dou doaire de le femme de Claus sen fil qui fu assene e sour viij bonniers de thiere a en jouir le dicte femme le cours de se vie tant seulement et rechuïpt pour le congiet, present les esquierin de Hal, et par prisie xvij livres » ⁽⁵⁾.

Catherine était fille de Guillaume Cassaert, dit *Plaetmans*,

(1) Original en parchemin. *Archives générales du royaume, fonds de l'Abbaye de Wauthier-Braine*, carton 4007, N° 2.

(2) *Ibidem*, N° 2; original en parch.

(3) *Ibidem*, N° 30; orig. en parch.

(4) *Ibidem*, c. 4008, N° 14; orig. en parch.

(5) *Chambre des Comptes*, reg. N° 9535, *Compte des Domaines de Hal*, du 1er Septembre 1427 au 31 Juillet 1428.

et de Catherine van der Hellen, qui tous les trois moururent avant le 11 Mars 1446-7. Ce jour, Nicolas *van Catthem* (fils de feu Jean) fit un accord, au sujet de leur succession et de celle de damoiselle Elisabeth *van Facuweis* (de Facuwez), veuve de Henri van der Hellen, grand'mère de sa femme, avec son beau-frère Jean, fils naturel de feu Henri de Wittem, seigneur de Beersel, chevalier, et qui avait épousé damoiselle *Aleyte* Cassaert, dite *Plaetmans*, sœur de la dite Catherine ⁽¹⁾.

Nicolas convola en secondes noces avec damoiselle Elisabeth Craenhals. Elle était déjà sa femme le 27 Septembre 1453 ⁽²⁾. Le 18 Mai 1459, elle acquit une terre à *Haycruse* (Haute-Croix). L'acte y relatif la dit fille légitime de feu Jean Craenhals et femme de *Claus van Catthem* ⁽³⁾.

Les deux familles auxquelles il s'allia appartenaient au patriciat de Bruxelles. Un *Johannes Cassart, dictus Meerte*, était échevin de cette ville en 1360 ⁽⁴⁾.

J'ai relevé les sceaux de plusieurs membres de cette famille scellant, comme échevins de Bruxelles, de 1342 à 1431. Leur nom est orthographié *Cassaert*, dit *Plaetman*, *Cassart*, dit *Plaeteman*, etc.

Ils portent, les uns : un écu à trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, les trois pendants chargés, chacun, de trois maillets penchés; les autres : à trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, dont le premier pendant est chargé d'un seul maillet penché.

Enfin, un *Wilhelmus Cassaert, dictus Plaetman*, scelle, en 1431, de ce dernier écu, avec cette variante que les fleurs de lis sont complètes, c'est-à-dire non au pied coupé ⁽⁵⁾.

(1) Copie-extrait, *Bibliothèque royale*, C. G., portef. N° 1862.

(2) *Abbaye de Wauthier-Braine*, c. 4007, N° 14; orig. en parch.

(3) *Ibidem*, N° 36; orig. en parch.

(4) *Archives générales du royaume; Cartul. et ms.*, N° 81 (fo 135), *Cartularium prioratus Rubec Vallis prope Bruxellas*.

(5) J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants : Belgique, Royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France*.

La famille Craenhals — dont quelques membres s'appelaient aussi *Craenhals, dits de Pamele* — a donné également des magistrats à la ville de Bruxelles. *Henricus Craenhals*, chevalier, échevin en 1394 et 1404, porte sur son sceau, un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. Casque couronné. Cimier : une tête et col de dragon. Légende : *S'Herici Craenhals militi* (1).

L'église de Hal célèbre, le jour de l'Épiphanie, un anniversaire à la mémoire de Nicolas van Catthem, de ses deux femmes et de leurs enfants, avec distribution de pain aux pauvres (2) :

« *Men sal doen iaerghetide des vriendaghes na dertiendach voer Claese van Catthem ende Joncfrouwen Katerine Cassarts sijnder ierster werdinnen, ende voer Joncfrouwen Lijsbet Craenhals sijnder ander werdinnen, ende voer alle huer kindere, ende des donderdaghes daer voere soe sal men doen voer die sielen voerscreven rigielien met ix lessen. Ende hebben beset den prochiaen iij s. tornadoijsen. den priesters van der kerken int ghemeijne xxiiij s. tornadoijsen, die te rigielien ende te messen commen, ende die maer ten eenen en compt en sal maer half gheld hebben, ende idander sal te baten commen den ghenen die te beiden sijn. Ende men sal offeren om xvij deniers kersen, ende de costere sal hebben van ludene xvij deniers. Ende men sal op den selven dach doen ij messen van Requiem op der aermen outaer voer de sielen voerscreven, ende elc priestere sal hebben iij s. tornadoijsen voer de messe, ende men sal deylen dbroet van v syster corens ende dit betalen derme van Hal ».*

Un second anniversaire fut institué, probablement plus

(1) J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants : Belgique, Royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France.*

(2) *Liber anniversariorum*, cité, fo 6 vo.

tard, par son fils, pour le Vendredi après la Toussaint, pour le salut de l'âme de la seconde femme (3).

* * *

Du premier mariage de Nicolas van Catthem avec Catherine Cassaert, dite *Plaetmans*, naquirent deux enfants : un fils et une fille, Elisabeth.

Celle-ci est citée, comme étant mariée, dans l'acte du 21 Juillet 1458, par lequel son père acquiert une terre à Haute-Croix, mais le nom du mari n'est pas indiqué.

Le fils, Jean, qui, dans un document de 1500, est qualifié écuyer et qui porta à son apogée la situation de la famille, apparaît, pour la première fois, dans une charte du 27 Septembre 1453. Avec le consentement de son père, *Claes de Cathem et de demiselle Isabiau Craenhals a present femme de* celui-ci, il achète, alors, de Thibaut de Breges, devant le bailli et les hommes de fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rameruet, de le Follye et de Tubize, « le fief d'Iltre gisant à Breges » (Brages) (4).

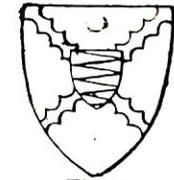


Fig. 4.

Il s'allia à demiselle *Lisbet Zuweels*, fille de Sohier (*Zegher*), bourgeois de Bruxelles (5). Cette union semble avoir été contractée en 1460, car, le 17 Septembre de cette année, Jean de Cathem déclare, devant les hommes de fief d'Englebert d'Enghien, que *Collart de Cathem*, son père, lui a assigné en dot, pour son mariage avec ladite demoiselle, une rente annuelle de 30 *ridders* d'or, hypothéquée

(1) *Liber anniversariorum*, fo 82.

(2) *Abbaye de Wauthier-Braine*, c. 4007, n° 14; orig. en parch.

(3) Un Jean *Zuweels*, homme de fief d'Englebert d'Enghien, en sa cour de Tubize, scelle, en 1436, d'un écu à deux faucilles, aux tranchants dentelés, affrontés, accompagnés en cœur d'un étrier, et surmontés d'un lambel (J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés*). Corneille du *Kaisne*, homme de fief, à Saintes, de Mgr. Englebert d'Enghien, scelle, en 1450, d'un écu : de vair; au chef chargé de deux faucilles affrontés, accompagnés au point d'un étrier (*Ibidem*).

sur le fief de *Bouterbrughe*. D'après l'acte dressé à cette occasion, Jean habitait alors, « en le terre et seignourye de *Kestergaete* »⁽¹⁾. Par lettres-patentes du 10 Septembre 1472, Charles le Téméraire autorisa « nos bien amez Jehan de Cathem et damoiselle Ysebeau Surceels, sa femme, demourans presentement a Anderlecht empres la ville de Brouxelles », à disposer par testament de leurs biens féodaux⁽²⁾.

En 1468, *Claes van Catthem*, demeurant à Bruxelles, avait cédé à son fils trois propriétés, dont deux de 4 bonniers et une de 8 bonniers et 2 journaux, toutes sises à Bogaerden⁽³⁾.

Sohier de Facuwez, qui avait acheté à Nicolas la terre de *Boutersbrugge*, dans ce village, ou son successeur, fut-il dans l'impossibilité de servir la rente de 30 *rijders*, ou les van Catthem rachetèrent-ils ce fief? Les archives que j'ai consultées sont muettes sur ce point, mais, à quel-que temps de là, Jean van Catthem figure comme propriétaire de ce bien.

D'après le cartulaire de la Cour féodale du Hainaut, établi en 1473, *Jehan de Catthem* tenait, de damoiselle Marie *Daisne*, veuve de Gilles Moreau, dit *Gilloye*, deux arrière-fiefs, sis entre Hal et Rodenem⁽⁴⁾.

Dès 1473, les actes le qualifient bourgeois de Bruxelles, bien qu'il résidât encore à Anderlecht.

Jean eut une fille, religieuse à l'abbaye de Wauthier-Braine. Par donation entre vifs, il abandonna à ce monastère un fief-lige, d'environ 13 bonniers de terre, situé à Haute-Croix et relevant de la seigneurie d'Enghien. Cette largesse,

(1) *Abbaye de Wauthier-Braine*, c. 4007, n° 5; orig. en parch.

(2) *Ibidem*, c. 4006, n° 8; orig. en parch.

(3) *Ibidem*, c. 4007, n° 2. Trois actes, dont deux du 22 Août et un du 27 Août 1468.

(4) Marie *Daisne* tenait, elle, du comté de Hainaut, un fief à Hal et à Lembecq, nommé le « fief d'*Ottegnies* » (Cartul. de 1473, cité, fo 382 v°).

agréée par le seigneur et la dame d'Enghien, fut ratifiée par Philippe le Beau, le 22 Avril 1499. L'investiture du couvent, par la cour féodale d'Enghien, eut lieu le 30 Avril 1500. L'acte de relief appelle le donateur : « *Jehan de Cathem, escuyer, bourgeois de Bruxelles* »⁽¹⁾.

Antérieurement déjà, Jean avait vendu quatre biens à la même abbaye : le 22 Juin 1474, devant les échevins de Bruxelles, son droit à 4 bonniers de terre sis à Berchem-Saint-Laurent, derrière le château de Gaesbeek⁽²⁾; le 13 Avril 1486 (après Pâques), un *plain fief*, dit de *Bouterbrughe*, à *Bougaerdes*, avec maisons, etc.⁽³⁾; le 17 Juillet 1487, une terre, située « devant le porte de *Boedebrughe* », relevant de Saintes⁽⁴⁾, et, enfin, le 4 Mai 1489, devant les alleutiers du Hainaut, une terre allodiale à Wauthier-Braine⁽⁵⁾.

D'après l'acte de 1487, il résidait, alors encore, à Anderlecht.

Il exerça, à Bruxelles, les fonctions d'échevin, en 1473, 86, 97, 1504, de trésorier, en 1476-1479, 82, 8, 9, 95, 1507, de *rector policie*, en 1479, et de bourgmestre, en 1491⁽⁶⁾.

(1) *Abbaye de Wauthier-Braine*, c. 4008, n° 10; orig. en parch.

(2) ... omne jus et omnem terminum quem et quod dictus offerens habuit in termino centum annorum, qui primo incepit post mortem Wilhelmi dicti van der Hellen, in quatuor bonnariis terre... in parochia de Berchem Beati Laurentii retro castrum de Gaesbeke...

Guill. van der Hellen avait cédé ce droit à Amaury Boete, en faveur de d^lles *Alydis et Catherina Cassaerts*, dictae *Plaetmans*, sœurs.

Dans l'acte, qui relate ces particularités, *Joannes de Cathem* se dit : *filius quondam Nicholai de Cathem quem habuit de quondam domicella Katherina Cassaerts, dicta Plaetmans, sua uxore* (Abb. de W.-Br., c. 4007, n°).

(3) *Ibidem*, c. 4007, n° 3. *Marguerite de Langhauste*, dame de leglise collegiale de *Madamme Sainte Gertrude*, à Nivelles, acheta *Bouterbrughe* pour l'abbaye de Wauthier-Braine.

(4) *Ibidem*, n° 3.

(5) *Ibidem*, n° 6.

(6) Archives de la Ville de Bruxelles; reg. intitulé *Magistraet der stad Brusselle*, etc., t. I, n° 424.

L'église Saint-Pierre, à Anderlecht, où il fonda un anniversaire, reçut de lui divers cens, rentes et d'autres revenus (1).

Il mourut avant le 18 Novembre 1510. Ce fut ce jour que les suivants : Danckart Reijnbouts (fils de feu Jean), marchand à Bruxelles, Josse de *Londerzele*, Elisabeth de *Londerzele*, à Alost, Marguerite de *Londerzele*, veuve de Henri Grijsiels, ces trois comparants frère et sœurs germains et enfants de feu Waleran; Deijmart Cortvrient, à Alost, *Griffoen* Cortvrient, Jacqueline Cortvrient, veuve de Pierre de Meuldre, frères et sœur; Jean Maes, dit *de Yssche*, fils de feu *Cloux*, comme mari de Marguerite *'s Carpentiers*, Guillaume Suijincq, mari de Jeanne Steps, Anne Steps, veuve de Pierre *Hauts* (Hants?), Catherine Ruijse, veuve de Josse Steps; Georges Goessens, à Ninove, Antoine le Vlemineq, mari de Catherine Goessens, « *tous a present droix hoirs escheanciers et successeurs* » de « *honorabile et saige Jehan de Catthem que Dieu pardoinst* » prirent des dispositions à l'égard de sa succession (2).

Jean avait fondé aussi un anniversaire à l'église de Hal, pour lui-même, sa femme *Lijsbet*, ses beaux-parents, et tous leurs enfants (3) :

« *Men sal doen iaergetijde des vriendaghes na alder heijlegghen dach Jans van Catthem ende Lijsbet, sijn wijf, voer haer vader, voer haer moeder ende voer al haer kinderen. Ende tsarens daer te voren vigielie met ix lessen. Ende hebben bezet den prochiaen iij s. Ende x cappellanen : in den iersten Onser Vrouwen, de Driuculdicheit, Trasengniez, Sint Jan Baptista, Sint Jan Eucangelista, Sint Mertten, Sinter Annen, Sint Antonijs, Sinter Barbele, ende den outaer van den armen, elken ij s., die te messen ende te vigielie compt, ende die maer*

(1) Cela résulte d'un acte du 13 Octobre 1502 (*Abbaye de Wauthier-Braine*, c. 4007, n° 7).

(2) *Ibidem*, n° 17.

(3) *Liber anniversariorum*, cité, p. 82.

ten eenen en compt vij deniers. Ende den costere van ludene ij s. Ende de kersen viij deniers; men sal deijlen dbroet van v zijster coers. Ende dit betalen derme van Hal».

« *Ende Joncfrouwen Katherinen Plaetmans, Claes van Catthems ierste ghesellinne was* ».

De même que sa mère et sa tante, *Aleijt Plaetmans*, il avait appartenu à la confrérie de Notre-Dame, à Hal (1).

* * *

On peut considérer comme armoiries de la famille : d'argent au sautoir engrêlé de sable.

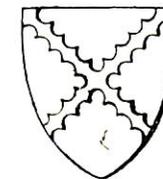


Fig. 5.

Nicolas *de Cathem* scelle, en 1434 (n. st.), en qualité d'homme de fief du Hainaut, du blason suivant : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un anneau et cantonné de quatre roses. Tenant dextre : une damoiselle. Légende du sceau : *S. Claes van Catthem* (2). (Voir fig. 2 et 3).

Après son établissement à Bruxelles, Nicolas modifia ses armes; il supprima l'annelet et les roses et chargea le sautoir d'un écusson parti-émanché, qui constitue les armoiries du lignage de Wert, ou de Weert, auquel il fut affilié. Tel est l'écu que je remarque sur son sceau, appendu à un acte de 1467 (voir fig. 4). Comme cimier y figure un haut bonnet, aux armes de l'écu, entre un vol. Légende : *Catthem* (3).

Voici les émaux de ces armes : le champ d'argent, le sautoir de sable, l'écusson d'argent et de gueules (4).

Jean van Catthem, trésorier, échevin, *rector policie*, et bourgmestre de Bruxelles, porta le même écu et pour cimier : un chapeau pointu, garni d'un vol. Je les ai relevés

(1) Registre de cette confrérie à la cure de Hal.

(2) J.-Th. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc.

(3) *Archives de la ville de Bruxelles, Actes scabinaux, Archives du royaume, Abb. de Forest, Établ. relig.*, c. 2496.

(4) *Arch. de la ville de Bruxelles*, reg. cité.

sur ses sceaux, appendus à des actes de 1473, 1479, 1482 et 1486, avec cette légende : *S Ian van Catthem*. Il scella quelques-uns de ces actes en qualité de *rector policie*, d'autres comme échevin (1).

* * *

Après la mort de Jean (vers 1510), sa famille était-elle éteinte ? J'incline à répondre affirmativement, quant à la descendance de son grand-père Jean, mais je fais mes réserves quant aux collatéraux. Les traces que j'ai découvertes de ces derniers sont très clair-semées et se perdent aussitôt.

Je citerai un *Gille de Cattem*, dont la veuve, demeurant à Tourneppe, tient, en 1473, un fief de damoiselle Marie *Daisne*, veuve de Gilles Moreau, dit *Gilloye* (2).

On trouve aussi une *Catherina de Cathem, filia quondam Gerelmi de Cathem, dicti van der Noet, et Egilius Sanders, eius maritus*, qui donnent une promesse le 31 Mai 1424 (3), mais je me demande si nous n'avons pas affaire, ici, à des van Cotthem, nom plus répandu que Catthem, et avec lequel celui-ci a été parfois confondu.

Il ne m'importe pas, en ce qui me concerne, de pousser plus loin ces recherches généalogiques, dont je crois, d'ailleurs, avoir atteint le double but : mettre en lumière les mystérieux personnages du tabernacle de Hal et la personnalité d'un bourgmestre de Bruxelles, au XV^e siècle.

Il eût été, certes, intéressant de connaître quelques particularités sur la carrière administrative de ce magistrat et les événements auxquels il fut mêlé, mais il ne reste rien des documents où j'eusse pu les chercher : tous disparurent lors du grand désastre qui frappa Bruxelles, en 1695.

J.-TH. DE RAADT.

(1) *Arch. de la ville de Bruxelles, Actes scabinaux, Arch. du royaume, Église Sainte-Gudule*, c. XV, liasse 82, etc.

(2) *Arch. de Mons*, cartul. de la cour féodale, de 1473, t. I, fo 383 vo.

(3) *Bibl. royale*, portef. cité.

N. van CATTHEM

Henri van Catthem, marguillier (1395-6) et bienfaiteur de l'église de Hal; donateur d'un tabernacle, 1409; cité comme mort en 1410; avait épousé Catherine N.

Jean van Catthem, bourgeois de Hal, mambour de l'église Saint-Martin, 1428; homme de fief du Hainaut, 1435-6; mort avant le 23 Août 1442. Ép. Élisabeth Hanin.

Nicolas van Catthem (1), homme de fief du Hainaut, 1434 (n. st.); tient, de la seigneurie d'Enghien, le fief de *Boutersbrughe*, à Boegaerden; échevin de Bruxelles, 1467; mourut avant le 22 Juin 1474. Ép. : 1^o en 1427-28, Catherine Cassaert, dite Plaetmans, fille de Guillaume et de Catherine van der Hellen; 2^o Élisabeth Craenhals, fille de Jean (déjà sa femme en 1453). Ex 1^o deux enfants :

Élisabeth van Catthem.

Jean van Catthem, feudataire de *Boutersbrughe*; habite successivement Kestergat, Anderlecht et Bruxelles. Échevin, trésorier et bourgmestre de Bruxelles, 1473-1507. Mourut avant le 18 Novembre 1510. Ép., vers 1460, Élisabeth Zuweels, fille de Sohier.

N., fille religieuse, à l'abbaye de Wauthier-Braine.

(1) Le nom de sa mère ne nous a pas été révélé. Il est possible que son père ait eu plusieurs femmes.

Noms de famille cités.

Bavière (Maison de), 173, 174.	Meerte, 181.
Beerte (van), 180.	Meuldre (de), 186.
Boete, 185.	Moreau, 184, 188.
Brages (de), 183.	Mulder (de), 186.
Carpentier, 186.	Noot (van der), 188.
Cassaert, 180, 181, 182, 183, 185, 189.	Oste, 175.
Catthem, 172-189.	Pamele (de), 182.
Clerc (de), 176.	Plactman[s], 180, 181, 183, 185, 187, 189.
Cortvrient, 186.	Reijnbouts, 186.
Craenhals, 181, 182, 183, 189.	Ruijse, 186.
<i>Daisne</i> , 184, 188.	Sanders, 188.
Enghien (d'), 179, 183, 185.	Serg[e]ant, 176.
Facuwez (de), 180, 181, 184.	Spikinc, 174.
Goessens, 186.	Steps, 186.
Grijsiels, 186.	<i>Svolres</i> (de Volder), 175.
Hanebaulx, 177.	Suweels, 183, 184, 189.
Hanin, 177, 178, 189.	Suijtincq, 186.
Hants (?), 186.	Trazegnies (de), 186.
Hauts (?), 186.	Vlemineq (le), 186.
Hellen (van der), 181.	Volder (de), 175.
Huldenberg (van), 175.	Volee (del), 176.
Kaisne, 183.	We[e]jrt, 187.
<i>Langhauste</i> (de), 185.	Witthem (de), 181.
Londerzeel, 186.	Yssche (de), 186.
Maes, dit <i>de Yssche</i> , 186.	Zuweels, 183, 184, 189.